



Compte-rendu du Conseil Municipal

du 06 octobre 2026 à 19h30

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 9

Absents : 2

Pouvoirs : 1

Votants : 10

Présent.es : René DUFOUR, Laurence SAINT-JEAN, Pascal PERRIN, Damien THERRIAUX, Martine MARDUEL, Romain THEVENET, Marjolaine SEILLIER, Tom DUPERRET, Fatima JOUY

Était représentée :

- Maurianne ALVES-FERRERA

Était absent :

- Pierre NUGUES,

Convocation du 28 septembre 2026

La séance est ouverte à 19 H 30

1. Approbation du dernier compte-rendu de conseil et désignation d'un secrétaire de séance

Le compte rendu du précédent conseil municipal a été transmis aux conseillers. Aucune demande de correction n'ayant été reçue, il est proposé au conseil de :

- Adopter le compte rendu du conseil municipal du 07 septembre 2026 ;
- Désigner Laurence SAINT-JEAN, secrétaire de la présente séance.

2. Délibération approbation de la révision des statuts de la Communauté de Communes du Clunisois

Lors du dernier conseil municipal du 7 septembre 2026, le conseil municipal après en avoir délibéré avait décidé de reporter sa décision afin de pouvoir étudier les enjeux de la délibération communautaire n°095-2026, plus particulièrement la compétence de la « Petite Enfance ».

Suite à la présentation de Mme Déborah CRETNET, Directrice générale de la Communauté de Communes de Cluny, présente ce soir au conseil municipal pour apporter toutes les réponses nécessaires aux membres du conseil afin qu'ils puissent prendre une décision, le conseil DECIDE, à l'unanimité d'adopter la révision des statuts de la Communauté de Communes du Clunisois.

3. Arrêté des pouvoirs de police

La Communauté de Communes du Clunisois exerce une compétence en matière de voirie intercommunale, assainissement, collecte des déchets ménagers, habitat, la création, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

L'exercice de ces compétences par le Président de la Communauté de Communes implique le transfert

automatique des pouvoirs au Président.

Afin de conserver l'autorité sur ces différents domaines, le maire de la commune de Château, S'OPPOSE au transfert automatique des dites compétences au Président de la Communauté de Communes du Clunisois.

Un arrêté du maire a été rédigé en ce sens le 6 octobre et transféré en Préfecture et à la Communauté de Communes du Clunisois.

4. Compte-rendu des commissions de la communauté de communes

Un point est fait sur les réunions des commissions auxquelles les différents représentants de la commune ont participé :

- ❖ Commission enfance, petite enfance, famille
- ❖ Commission SIRTOM de la Vallée de la Grosne
- ❖ Commission agriculture,
- ❖ Commission de la culture et de l'enseignement artistique
- ❖ Commission mutualisation
- ❖ Commission déchets
- ❖ Commission du développement économique et commercial
- ❖ Commission du syndicat des eaux

5 – QUESTIONS DIVERSES

ILOT DE SENESCENCE

Dans le cadre de NATURA 2000 une date a été fixée au 5 décembre 2026 à 10 heures pour la pose des panneaux.

OUVERT A TOUS

La séance est levée à 22 heures

La date du prochain conseil municipal est arrêtée au 03 novembre 2026.

Pour le Maire : René DUFOUR 1^{er} adjoint

